**ESTIMATION DU NOMBRE D’HEURES A ATTRIBUER A UN SACRISTAIN OU SACRISTINE.**

Le nb d’heures pour le sacristain est déterminé par le conseil de fabrique.  Nous ne possédons pas de document car ce nb d’heures proportionnel aux services rendus il dépend de:

* La grandeur de l’église, des activités qui sont organisées et du nb de participants
* L’ouverture et fermetures des portes le jour où il n’y a pas de célébration : 1/2h /j
* La gestion des approvisionnements (hosties, mazout etc…)
* Du nombre de célébrations.  Environ 4h pour 1 messe /sem,   7h pour 2m/sem. Cela comprend toutes les activités habituelles du sacristain (tine).

Si le nb de célébrations n’est que de 1 à 2 m/sem ou moins, **Dans tous les cas** **il faut garder un contrat minimum  2 à 3h/sem pour assurer le contrôle de l’église quand elle est fermée (chauffage, gardiennage).**

* Les prestations rétribuées par le casuel (Mariages et enterrements) ne sont pas compris dans les estimations ci-dessus car elles sont en supplément et elles sont gérées par la paroisse.

En cas de besoin, veuillez contacter les responsables du SAGEP pour une étude personnalisée.

***Sagep - Fabriques d'église***

Evêché de Tournai

Place de l'Evêché, 1

7500 Tournai

Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535

pascal.vandevyver@evechetournai.be